

BOURSES DE MILITANTISME DU SPPUQAR

Le **SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQAR (SPPUQAR)** attribue chaque année des bourses de militantisme d'une valeur totale de 10 000 \$ qui visent à reconnaître la participation active et soutenue des étudiants et des étudiantes à des organismes syndicaux ou parasyndicaux, des associations communautaires, mouvements de femmes, groupes populaires, organismes de solidarité nationale et internationale. Comme il s'agit de bourses d'études à l'Université du Québec à Rimouski, les résultats scolaires des candidats et candidates occupent une place importante dans les critères d'attribution.

Deux bourses de 5 000 \$ sont accordées : la première sera versée au meilleur des candidats dont **l'expérience de militantisme** est d'une durée de **trois ans ou moins**, tandis que la deuxième sera versée au meilleur des candidats dont **l'expérience de militantisme** est d'une durée de **plus de trois ans**. Chacune des deux bourses peut être décernée en entier ou partagée également entre deux candidats ou candidates, d'une catégorie donnée, eu égard à la qualité des dossiers soumis dans cette catégorie. Le SPPUQAR se réserve le droit de ne pas octroyer la bourse dans une catégorie donnée s'il juge que les candidats ou candidates de cette catégorie ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou que la qualité des dossiers soumis n'est pas suffisante. Le SPPUQAR se réserve aussi le droit de n'octroyer aucune bourse s'il juge que les candidats ou candidates ne répondent pas aux critères d'admissibilité ou que la qualité des dossiers soumis n'est pas suffisante.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR POSER SA CANDIDATURE ET RECEVOIR LES VERSEMENTS DE LA BOURSE

Le concours est ouvert aux étudiants et aux étudiantes qui poursuivent leurs études à l'UQAR et

1. qui sont inscrits ou inscrites à temps complet dans un programme de premier cycle et qui **auront complété 60 crédits dans ce programme** avant le début de l'année universitaire pour laquelle la bourse est décernée.

ou

2. qui sont inscrits ou inscrites dans un programme de deuxième ou de troisième cycle, **à l'exclusion des personnes occupant un emploi à temps plein.**

Les étudiants et les étudiantes des 2^e et 3^e cycles, qui ont terminé leur scolarité et qui sont inscrits en recherche, doivent fournir une lettre de recommandation de leur directeur ou de leur directrice attestant **qu'ils sont actifs en recherche.**

De plus, le boursier ou la boursière devra **poursuivre des études à temps complet à l'UQAR pendant l'année universitaire pour laquelle la bourse est décernée.**

La candidature de ceux et celles qui ont déjà reçu une bourse du SPPUQAR est automatiquement rejetée.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans l'ordre, les critères de sélection sont les suivants :

1. **qualité du dossier de militantisme***;
2. **qualité du dossier universitaire**;
3. **qualité de la présentation écrite du dossier.**

* **Activités militantes** : toutes les activités non rémunérées qui ont pour objet le développement social ou socioculturel (au sein de groupes populaires, d'organismes humanitaires, d'organismes culturels, etc.) au sens large, que ce soit aux plans international, national, régional ou local. Sont notamment exclus les activités politiques partisans, les stages effectués dans le cadre d'une formation, les activités confessionnelles de même que les activités de nature plus proprement économiques ou commerciales.

CONTENU DU DOSSIER

Toute demande de bourse doit être faite sur des formulaires prévus à cette fin et qui sont disponibles à compter du mois de février de chaque année au **bureau du SPPUQAR, local E-230** du Campus de Rimouski et au **Guichet étudiant du Campus de Lévis, local 1011**.

Le dossier doit comporter :

1. Le dossier de militantisme du candidat ou de la candidate

Le candidat ou la candidate doit expliquer en quoi l'organisme dans lequel elle ou il a milité génère du développement social et préciser les responsabilités qui ont été les siennes dans cet organisme. Dans la mesure du possible, il ou elle doit fournir des lettres de recommandation quant à ses activités ainsi que les coordonnées nécessaires à toute vérification éventuelle.

2. Le dossier universitaire du candidat ou de la candidate

Le candidat ou la candidate doit fournir un relevé de notes officiel et à jour de son dossier universitaire.

3. Le formulaire

Celui-ci est disponible à compter du mois de février de chaque année au **E-230 du Campus de Rimouski** et au **Guichet étudiant du Campus de Lévis (1011)**. Il doit être rempli par le candidat ou la candidate et dûment complété par le répondant du candidat ou de la candidate.

Surveillez les affiches promotionnelles sur les différents babillards des deux campus de l'UQAR, dès le mois de février de chaque année.

ÉCHÉANCIER

Le concours 2017-2018 est maintenant terminé. Le concours 2018-2019 sera lancé dès février 2018.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à contacter le SPPUQAR au 418-724-1467 ou par courriel : sppuqar@uqar.ca.